

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
COMMUNE D'AMBILLOU**

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-six, le 06 février, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 février 2026.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 15	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, BETTE Thierry, MARECHAL Marielle, BOCAGE Jean-Yves, ROZO Emmanuelle, RICHARD Pascal, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, SUZANNE Julie, TEIXEIRA Garry, HEMOND Sylvie, DELETANG Claude.	
Etaient Absents 4	BARRIER Charles, <i>Absent excusé</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> BIZARD Bernadette, <i>Absente excusée</i> DELAUNAY Jennifer, <i>Absente excusée</i>	<i>Pouvoir à Garry TEIXEIRA</i> - - <i>Pouvoir à Sylvie Hémond</i>

Votants : 17

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Sylvie Hémond a été désignée pour remplir cette fonction

Ordre du jour de la séance

Délibérations :

2026-006 : Adoption du procès-verbal de la séance précédente,

2026-007 : Compte-rendu des décisions du Maire, prises par délégation,

2026-008 : Offre de concours pour la réalisation de travaux sur le CR n°47,

2026-009 : Convention de mise à disposition d'une salle municipale à la Croix Rouge.

Informations diverses

- Présentation des résultats prévisionnels de fin d'année 2025,
- Présentation des projets d'investissement 2026 (OB),
- Organisation de la tenue du bureau de vote pour les élections municipales 2026,
- Point d'étape sur les travaux de la bibliothèque,
- Point d'étape sur les travaux de la rue Principale,
-

2026-006 – Procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 09 janvier 2025 a été diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Maire demandera si les conseillers ont des observations à formuler.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 17 voix :

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du 09 janvier 2026,
- **DE PROCEDER** à la signature de celui-ci par les personnes concernées.

2026-007 – Compte rendu des décisions du Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, le Maire rendra compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation, accordée par le Conseil Municipal le 05 juin 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 17 voix :

- **DE PRENDRE ACTE** du compte rendu des décisions ci-dessous.

N° de la Décision	Nature de la décision	Information au Conseil
2026-D009	Renonciation au droit de préemption sur le terrain situé 11, rue du 11 novembre - parcelle AC 0290	06/02/2026

2026-008 – Offre de concours pour la réalisation de travaux sur le CR n°47

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L 2131-11,
Vu le Code rural et de la pêche maritime, et notamment les dispositions relatives aux chemins ruraux ;

Vu la proposition d'offre de concours présentée par la SA AZTECA, visant à la réalisation de travaux sur le chemin rural n°47 ;

Considérant que ledit « chemin rural » relève du domaine privé de la commune et qu'il présente un intérêt pour le développement d'un projet d'intérêt général ;

Considérant que les travaux envisagés par la SA AZTECA portent notamment sur la réfection et création d'un chemin carrossable de 4m de largeur environ entre "la ferme" et la route départementale D6 sur le chemin rural n°47 (travaux décrits dans la convention ci-jointe) ;

Considérant que les travaux seront effectués dans les 6 mois tant dans la délibération de la commune de Sonzay que de la commune d'Ambillou,

Considérant que l'offre de concours proposée ne comporte aucune condition de nature à remettre en cause la compétence ou l'indépendance de la commune dans la conduite des travaux ;

Considérant que l'acceptation de cette offre de concours permettra de faciliter la réalisation des travaux dans l'intérêt général communal ;

Considérant qu'afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts le Maire ne participe ni aux débats ni au vote relatifs à cette délibération ; le Maire sort de la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 16 voix :

- **D'ACCEPTER** l'offre de concours présentée par la SA AZTECA, destinée à la réalisation de travaux sur le chemin rural n°47
- **DE PRECISER** que ces travaux sont consentis sans contrepartie et ne confèrent aucun droit particulier sur le chemin rural, lequel demeure affecté à l'usage public
- **D'AUTORISER** le représentant du Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et notamment la convention éventuelle relative à l'offre de concours.

La commune d'Ambillou accueillait depuis plusieurs années un camion/épicerie de la Croix Rouge dans le cadre d'une distribution alimentaire à la population.

Ce camion stationnait jusqu'à présent derrière la Mairie.

Toutefois, la Croix Rouge a souhaité changer son mode de distribution et a sollicité la Mairie afin d'occuper un local.

Une solution a été trouvée entre la Mairie, le PLN et la Croix Rouge.

En effet, le PLN accepte de prêter sa grande salle de réunion afin d'accueillir deux jeudis par mois de 8h à 13h, les bénévoles de la Croix Rouge pour faire leur distribution.

Dans ce contexte, il convient de passer une convention avec la Croix Rouge afin de formaliser ce partenariat.

Le Maire proposera la gratuité compte tenu du peu d'heure d'utilisation et du fait qu'il s'agit d'une mission d'intérêt générale.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 17 voix :

- **DE VALIDER** la convention ci-annexée,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire présentera aux conseillers municipaux les résultats prévisionnels de fin d'année (en attente de validation par la Trésorerie de Chinon) qui présentent un report (R002) positif de 1 596 020,16 € en section de fonctionnement et un report (D001) négatif de 5 610,80 € en section d'investissement.

Puis, il présentera les projets d'investissement de l'année 2026 – **Non encore votés** :

Libellés	RAR 2025	Dépenses 2026	Nature des projets
Gros travaux sur bâtiments communaux		540 000 €	• Alarme Cercle de loisirs • Travaux sur bibliothèque (cat nat) • Fuite ALSH, • Électricité église
Mobilier/Matériel		68 000 €	• Dépenses récurrentes + outillage, matériel cantine, mobilier salle des fêtes, matériel divers, ... • Informatique, panneau lumineux
Groupe scolaire		13 000 €	• Travaux fibre SFR • Panneau affichage Maternelle
Travaux de voirie		52 000 €	• Travaux divers de voirie • Travaux Roucheret • Clôture terrain de foot
Aménagement du Cimetière		70 550,98 €	• Achat de columbarium +Travaux sur les allées
Aménagement du Plan d'Eau		20 000 €	• Nouveau jeu extérieur
Extension du Pôle	2 896,80 €		• Fin des travaux
Sécurisation rue Principale	348 254,45 €		• Moe + travaux
Rénovation salle des fêtes		100 000 €	• Maîtrise d'œuvre
TOTAL OPERATIONS	351 151,25 €	913 550,98 €	
		1 264 702,23 €	
Remboursement dette		90 000,00 €	
<i>Écriture d'ordre Avance MAPA</i>		<i>31 686,97 €</i>	
<i>Déficit reporté</i>		<i>5 610,80 €</i>	
TOTAL DEPENSES		1 392 000 €	

Le projet de la section de fonctionnement - 2026

Pour la section de fonctionnement, les inscriptions budgétaires 2026 sont relativement similaires aux autres années tant en recette qu'en dépense.

Il est prévu un prélèvement sur cette section de 900K€ à transférer vers la section d'investissement.

Il n'est pas prévu d'augmenter la fiscalité locale.

Les demandes de subventions des associations ont été étudiées et représentent une enveloppe globale de 13 890 €.

L'annuité de la dette - 2026

Capital 2026 = 82 888,36 € (inscrit en section d'investissement)

Intérêts 2026 = 11 168,24 € (inscrits en section de fonctionnement)

ANNUITE = 94 056 ,60 €

Ces chiffres sont encore provisoires.

Tenue des bureaux de vote

Le secrétariat souhaite connaître les disponibilités des élus pour organiser la tenue des bureaux de vote.

Les planning vont être mis à jour et transmis aux élus.

Travaux rue principale

Les travaux se poursuivent sans problèmes particuliers. Aucun retard à signaler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h

Le Secrétaire de Séance Sylvie Hémond	Le Maire, Bruno Cheuvreux
--	------------------------------